



À l'intention des capitaines de équipes CORPO

Le championnat CORPORATIF de badminton va reprendre pour cette nouvelle saison 2022-2023

Pour cette saison voici les principaux éléments.

⇒ Les droits d'engagements sont fixés pour cette saison à **400 €** par équipe engagée. (**Chèque à libeller au nom de CODEP67 Badminton impérativement**)

- 200 € au titre des frais d'inscriptions (Location des salles)
- 200 € pour la fourniture de 10 boîtes de volants plume

(Les attestations de paiements pour justificatifs seront fournies aux équipes qui le demanderont lors de leurs inscriptions)

⇒ Les feuilles de matchs au format EXCEL seront à nouveau à utiliser pour cette saison lors des rencontres.

⇒ Les résultats des rencontres seront à saisir directement dans BADNET.

⇒ C'est l'équipe nommée en premier sur le calendrier, qui a la charge de renseigner la saisie des résultats sur BADNET et de l'envoi de la feuille de match au responsable du championnat CORPO67. C'est cette même équipe qui sera sanctionné d'un forfait en cas de non-envoi de la feuille de match.

⇒ La composition recommandée d'une équipe sur la liste de brûlage est de **4 hommes** et **2 femmes**.

⇒ La composition minimale d'une équipe sur la liste de brûlage est de **3 hommes** et **1 femme**.

⇒ Cette recommandation à 4+2 doit permettre de pouvoir palier à toute indisponibilité en cours de saison, ce qui est impossible avec la composition minimale de 3+1.



Comité Départemental du Bas-Rhin de Badminton

www.badminton67.fr

Nous vous rappelons que la plus grande des fermetés sera encore de mise cette saison, concernant la régularité des licences concernant les participants au championnat corporatif /=> Les participants non licenciés à la Fédération Française de Badminton, verront leurs matchs systématiquement « perdus » sur tapis vert.

Il est impératif que tous les compétiteurs soient toujours en règle en ce qui concerne leurs licences et ce dès la première journée du championnat.

Les capitaines des équipes CORPO sont responsables en cas de non-respect de cette règle impérative du championnat CORPO67 et notamment en cas d'accident.

Le comité départemental décline toutes responsabilités en cas de non-respect de cette règle impérative du championnat CORPO67.

Pensez dès à présent à régulariser vos licences auprès de vos clubs et pour ceux qui ne peuvent vraiment pas faire autrement et qui demanderont une licence par le biais du corpo, vous trouverez en pièce jointe un formulaire de « Demande de licence CORPO » ***(Le chèque pour le règlement des licences est à libeller au nom de CODEP67 Badminton impérativement).***

En cas de question, vous pouvez contacter le responsable du championnat CORPO67.

Steve Ehrmann 32 rue de la Souffel, 67370 GRIESHEIM sur Souffel
(☎Tél perso : 06 83 31 68 02)

Ou par mail à l'adresse : **corpo@badminton67.fr**